

<b>Zeitschrift:</b>	Revue économique franco-suisse
<b>Herausgeber:</b>	Chambre de commerce suisse en France
<b>Band:</b>	43 (1963)
<b>Heft:</b>	1: Neutralités européennes
<b>Rubrik:</b>	En bref... la Communauté économique européenne

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# EN BREF... *La Communauté économique européenne*

---

## **Avant et après**

---

L'activité de la CEE pendant ces derniers mois peut être scindée sans peine en deux périodes à peu près égales : **avant** et **après** le 14 janvier. Avant cette date, le travail de la Communauté s'était poursuivi normalement, selon l'horaire prévu et dans le climat de compréhension réciproque qui caractérisait le Marché commun depuis sa création. La prise de position française a jeté le désarroi dans la Communauté, non seulement en bloquant l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE, mais en créant une scission entre les « Six ». La machine s'est ralentie, a même failli s'arrêter ; la confiance a fait place à la méfiance et, malgré certains signes de reprise, le Marché commun n'est pas encore sorti de la crise — politique, et non pas économique, il faut le préciser — déclenchée le 14 janvier.

## **Raisons politiques**

---

Les observateurs s'accordent à dire que l'arrêt des négociations avec le Royaume-Uni a été motivé essentiellement par des motifs d'ordre politique. Les pourparlers technico-économiques menés à Bruxelles n'ont pas été interrompus parce qu'ils étaient en train d'échouer, mais plutôt parce qu'ils faillirent réussir. Le « bilan » que la Commission Hallstein vient de dresser, à la demande du Parlement européen conclut en tout cas dans ce sens.

On ne voit pas encore de quelle manière la négociation avec Londres pourrait être reprise. Les cinq partenaires de la France en discutent mais personne n'a encore trouvé la solution-miracle.

## **Négociation capitale au GATT**

---

Ce qui est probablement plus grave pour l'avenir de l'Europe, c'est la scission qui s'est faite entre la France et ceux qu'on appelle maintenant les « Cinq ». Ces derniers s'opposent catégoriquement à la conception de l'Europe que le Président français vient de développer. Plus que jamais, il estime que le Royaume-Uni est nécessaire à l'équilibre européen et qu'il faut donc maintenir la porte ouverte à une participation ultérieure de ce pays. Ils s'opposent aussi à certaines tendances protectionnistes et s'efforcent, au contraire, de suivre une politique libérale à l'égard des pays tiers. La négociation au sujet du « Trade Expansion Act » du Président Kennedy qui va s'ouvrir au GATT d'ici la fin de l'année, constitue, dans cette perspective, un « testcase » ; la décision que les Six sont appelés à prendre à ce sujet, revêt une importance capitale pour l'avenir du commerce mondial.

## **Premières victimes**

---

La discorde entre les Européens a déjà fait une victime : les 18 pays africains associés à la CEE, qui devront attendre de longs mois encore la signature et la ratification de la nouvelle convention d'association. Malgré lheureuse conclusion des négociations en date du 21 décembre, la séance de signature n'a pas encore pu avoir lieu. Au dernier moment, les Hollandais (pour des motifs de politique commerciale à l'égard d'autres pays africains) et les Italiens (pour des raisons de politique intérieure) ont fait faux bond et provoqué le renvoi de la signature de trois mois. Les Africains protestent évidemment contre une politique visant à leur faire subir les conséquences de la discorde européenne.

## **Un partenaire invisible**

---

Paradoxalement, les agriculteurs français risquent également d'être les victimes de la situation entre la France et les « Cinq ». En effet, parmi ces derniers, l'Allemagne notamment est de moins en moins disposée à faire des concessions à une France qui est la principale bénéficiaire de la politique agricole commune. Dans les discussions qui ont eu lieu ces derniers trois mois, les progrès en matière d'intégration agricole ont été fort modestes et à l'heure actuelle, les « Cinq » prennent soin d'orienter la politique de la Communauté dans un sens qui ne soit pas trop préjudiciable à une participation ultérieure du Royaume-Uni : tel un partenaire invisible, ce dernier est ainsi assis à la table de discussion des « Six ».

## **Impasse dans la politique anti-cartels**

---

Pendant le mois de février sont arrivés à Bruxelles quelque 40-50 000 notifications d'accords dits « d'exclusivité » ou « de brevets ». Il s'agit là d'ententes entre deux entreprises s'assurant l'exclusivité de l'achat ou de la vente d'un certain produit ou l'exploitation d'un brevet sur un territoire donné. Ces accords — dont la plupart sont certainement dépourvus de nocivité — auraient pu être exclus de la réglementation anticartellaire de la CEE. Mais comme ni la Commission Hallstein, ni le Conseil des ministres n'avaient voulu prendre de décision à ce sujet, l'Administration supranationale se trouve maintenant noyée sous un flot de notifications dont personne ne peut prédire le sort : ces accords seront-ils finalement admis ou interdits ? En attendant la réponse, l'insécurité juridique est totale, ce qui n'est guère du goût des entreprises qui aimeraient savoir à quoi s'en tenir.